



Ministère de la Transition écologique et solidaire
Monsieur Nicolas HULOT
246 Boulevard Saint Germain
75700 Paris

À Etréchy, le 8 juin 2017

Objet : Cirques avec animaux.

Monsieur le Ministre,

Notre association de protection animale informe régulièrement les maires de France sur les conditions de détention et de dressage des animaux dans les cirques. C'est ainsi que plusieurs villes en Essonne (91) se sont positionnées favorablement à notre demande en prenant des arrêtés ou des délibérations visant à interdire les cirques exploitant des animaux. Que ce soit d'ordre éthique ou sécuritaire, nous sommes ravis de constater que ce sujet de société devienne une véritable question politique.

Cependant c'est avec une grande incompréhension, que les deux derniers arrêtés pris par des villes essonniennes ont été retoqués par la Préfecture de l'Essonne.

En même temps, nous avons pris connaissance d'un courrier (ci-joint), émanant du Ministère de l'Intérieur, rédigé par Monsieur Jean-Luc NEVACHE, demandant aux préfetures de favoriser la médiation et la concertation auprès des villes quant à l'accueil des cirques avec animaux.

Vous trouverez également ci-joint notre réponse à ce courrier, envoyée le 24 mai 2017, pour laquelle nous n'avons pas encore eu de retour mais qui vous apportera quelques éléments expliquant les motivations de ces maires ne souhaitant plus accueillir de cirques avec animaux sur leur commune.

À la veille des élections législatives, et connaissant votre attachement à la liberté de tout être vivant, nous vous interpellons sur ce sujet et souhaitons connaître votre position quant à la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Marc VALLAUD
Président du CCE²A

Collectif Contre l'Expérimentation et l'Exploitation Animales
BP 43 Rue du Perray - 91150 Etampes
cea.officiel@gmail.com
Site Internet : cea.fr